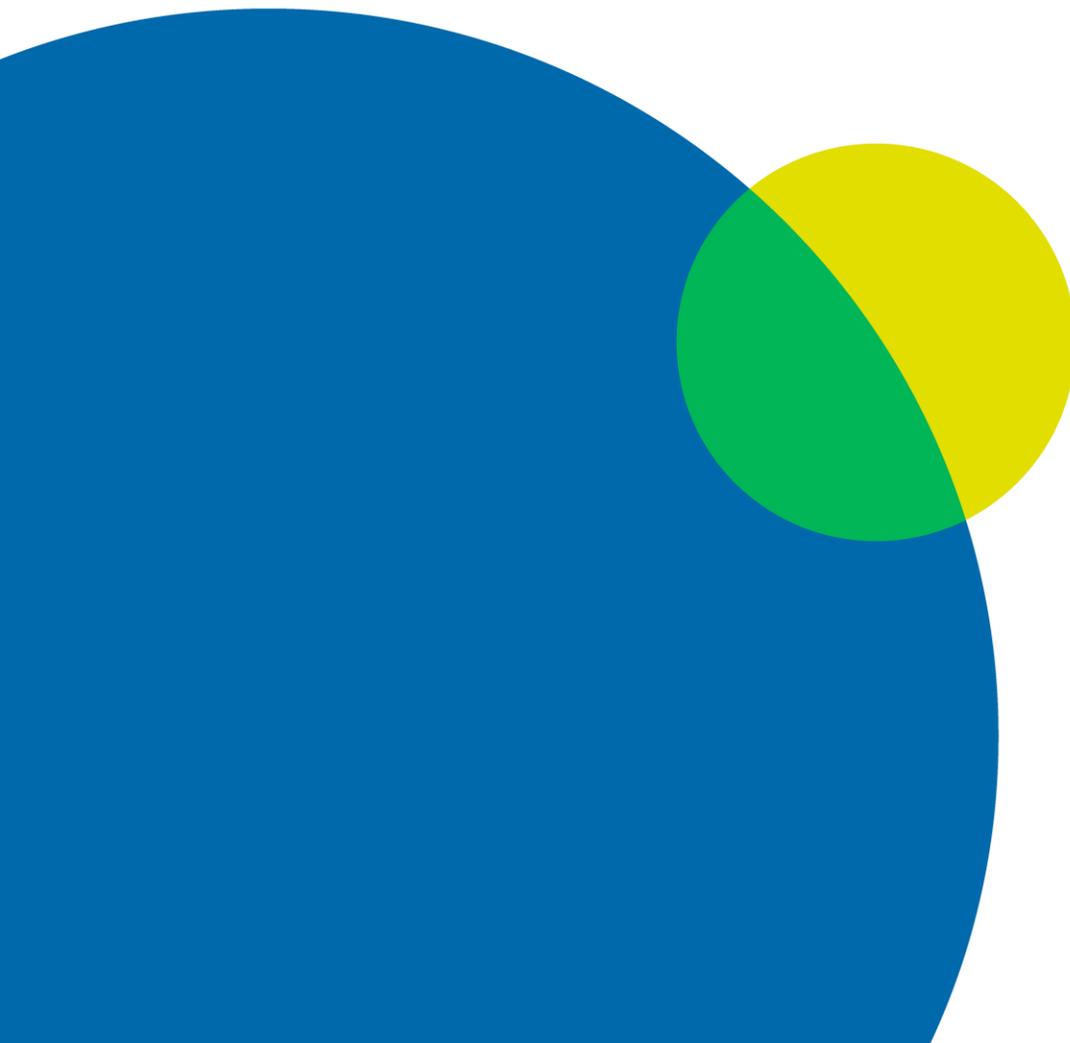


# **Vous venez de vous installer, bienvenue à la CAVP !**

Webinaire d'information

21 décembre 2022



# Au sommaire

1. Connaissez-vous votre Caisse de retraite ?
2. Comment construirez-vous votre retraite ?
3. Quelles sont vos prochaines échéances et démarches ?
4. Comment rester en lien avec la CAVP ?

1

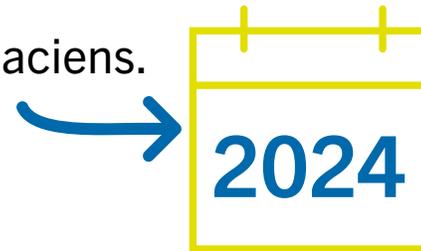
# LA CAVP, VOTRE CAISSE DE RETRAITE

# UNE CAISSE PROFESSIONNELLE ET AUTONOME

” ” *La CAVP est la Caisse de retraite obligatoire de tous les pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes.*



- ➔ Créée en 1948 au sein de l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales.
- ➔ Administrée par 20 pharmaciens élus par tous les pharmaciens.
- ➔ Placée sous le contrôle et la tutelle de l'État.



**Ancrage  
professionnel**



**Mandat  
électif**



**Légitimité + Responsabilité**

# 20 ADMINISTRATEURS PROCHES DE VOUS

## 14 administrateurs

Représentant les cotisants officinaux et volontaires  
2 par région



+



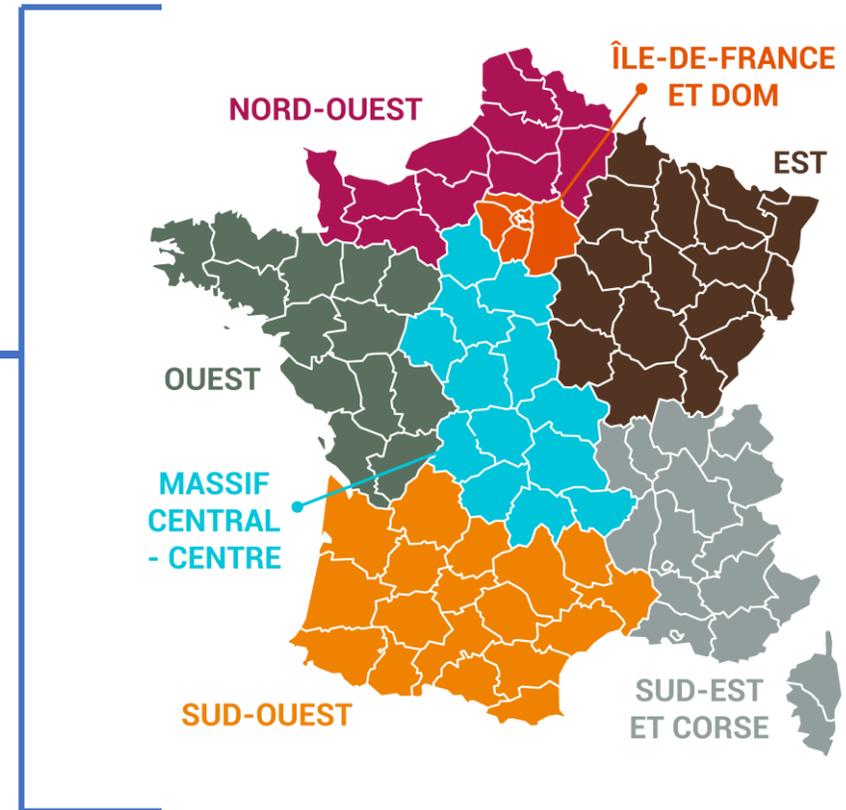
2 retraités  
allocataires



2 biologistes



2 administrateurs  
élus par le CNOP



# UN MODÈLE DE RETRAITE REPOSANT SUR 2 PILIERS ; SINGULARITÉ FRANÇAISE



*Les pharmaciens libéraux sont les seuls en France à détenir un régime de retraite obligatoire conjuguant répartition et capitalisation collective depuis 1962.*



The diagram consists of two vertical pillars. The left pillar is blue and the right pillar is orange. Each pillar is composed of a top rectangular block and a bottom rectangular block. Between the two pillars is a yellow plus sign. The word 'RÉPARTITION' is written in blue below the top blue block, and 'CAPITALISATION COLLECTIVE' is written in orange below the top orange block.

**RÉPARTITION**



**CAPITALISATION  
COLLECTIVE**

2

# CONSTRUIRE VOTRE RETRAITE

# DES COTISATIONS DANS PLUSIEURS RÉGIMES

1

## RÉGIME VIEILLESSE DE BASE

Cotisation proportionnelle au revenu,  
sur 2 tranches

2

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE RÉPARTITION

Cotisation forfaitaire unique

3

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CAPITALISATION

Cotisation forfaitaire déterminée selon le revenu

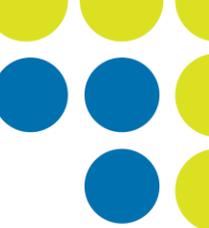
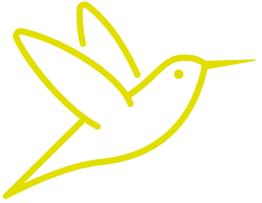
## RÉGIME DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VIEILLESSE (BIOLOGISTES)

Cotisation forfaitaire + cotisation proportionnelle  
financées en partie par l'Assurance maladie



*ASSOCIÉS DE SEL : en minorant votre revenu d'exercice, vous minorerez  
votre future retraite.*

# DES COTISATIONS OBLIGATOIRES ET INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLES



- ➔ Déduction **sociale** intégrale (hors CSG et CRDS) des **cotisations** et des **rachats**.
- ➔ Déduction **fiscale** intégrale des **cotisations** et des **rachats**.

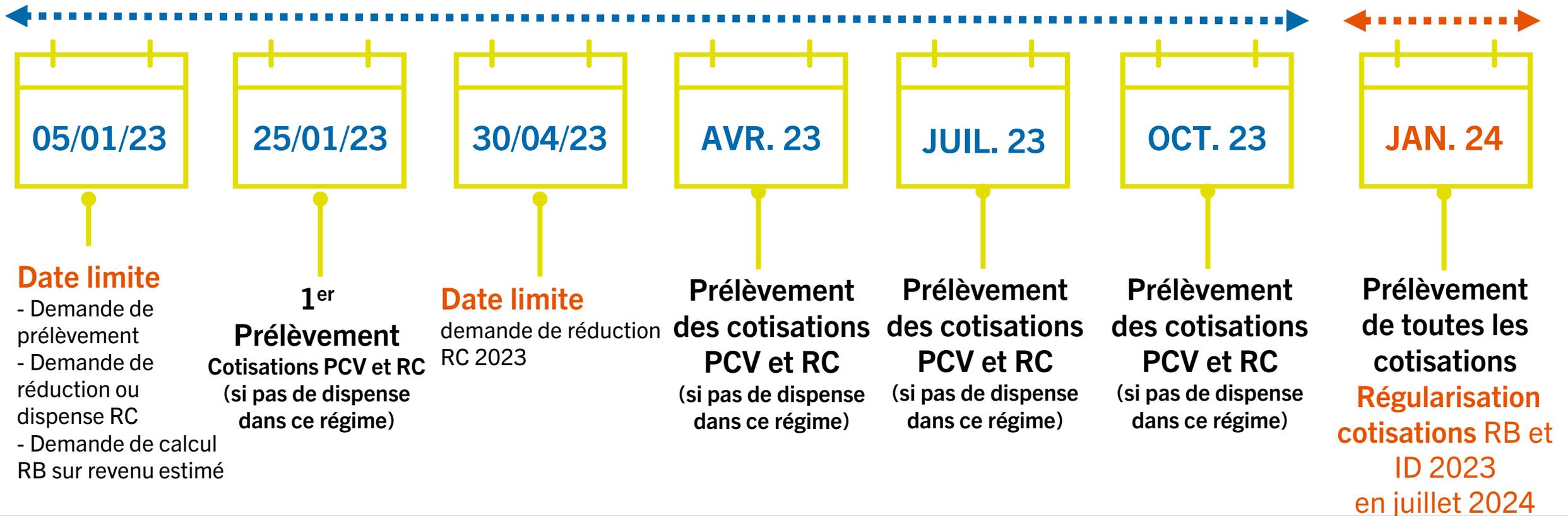
3

# VOS PROCHAINES ÉCHÉANCES & DÉMARCHES

# AU CALENDRIER



Exonération d'office : cotisations retraite de base (RB) et invalidité-décès (ID)  
Sur demande : dispense ou réduction de la cotisation complémentaire (RC)  
Dans tous les cas : règlement de la cotisation PCV pour les biologistes





# PAYER PAR CHÈQUE APRÈS LE 05/01/2023

The screenshot shows the 'Mes documents' page on the CAVP website. The header includes the CAVP logo and navigation links: 'QUI SOMMES-NOUS?', 'VOTRE PROFIL', 'NOUVEL AFFILIÉ CAVP?', 'PRÉPARER VOTRE RETRAITE', 'PRATIQUE', and 'EN UN CLIC'. The main content area is titled 'Mes documents' and lists several categories of documents:

- Mon espace personnel**
  - MON PROFIL
    - Ma situation personnelle
    - Mon activité professionnelle
    - Les droits que j'ai acquis
    - Mes identifiants
  - MES DÉMARCHES
    - Gérer mes règlements
    - Transmettre un revenu estimé pour 2022
    - Mettre fin à ma dérogation (régime complémentaire)
  - Newsletters : mon abonnement
- Mes documents**
  - Extrait de compte
    - Extrait de compte - 2021
    - Extrait de compte - 2020
  - Fiche de capitalisation
    - Fiche de capitalisation - octobre 2021
    - Fiche de capitalisation - octobre 2020
  - Appel de cotisation
    - Appel de cotisation - janvier 2022
    - Appel de cotisation - octobre 2021
    - Appel de cotisation - juillet 2021
    - Appel de cotisation - janvier 2021
    - Appel de cotisation - octobre 2020
    - Appel de cotisation - juillet 2020
    - Appel de cotisation - janvier 2020
    - Appel de cotisation - juillet 2019



*Si vous avez dépassé l'échéance du 5 janvier pour autoriser le prélèvement de vos cotisations, vous devrez exceptionnellement les payer par chèque : nous vous adresserons un mail pour vous informer que votre appel de paiement est déposé sur votre compte personnel.*

**VOUS NE RECEVREZ AUCUN DOCUMENT PAR VOIE POSTALE.**



# COMBIEN DEVEZ-VOUS PAYER ?



2023

Année

2024\*

VOUS DEMANDEZ  
UNE DISPENSE RC

0 €

-

VOUS DEMANDEZ  
UNE RÉDUCTION  
(75 %) RC

2 285,50 €

3 444,50 €

VOUS VERSEZ VOTRE  
COTISATION  
COMPLÉMENTAIRE  
ENTIÈREMENT

9 142,00 €

10 301,00 €

R 2023 > 43 992 € ?  
+ régularisation  
RID + RVB 2023  
en juillet 2024



Si R = 80 000 €  
+/- 4 000 €

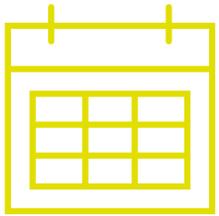
\* Montants 2024 non connus à ce jour, montants 2023 communiqués à titre indicatif.

Hypothèses : taux de cotisations 2023, vous ne cotisez pas sur un revenu estimé pour le régime de base.

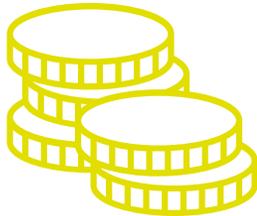
# QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉ ?



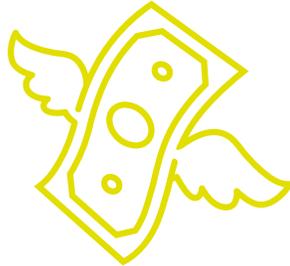
*La CAVP est une Caisse de retraite confraternelle :  
contactez-nous le plus tôt possible pour trouver des solutions !*



Prendre rendez-vous pour faire un point de situation à Paris, au téléphone ou en visio-conférence.



Demander un plan de paiement.



Demander une remise de majoration de retard.



Demander un secours à la Commission des activités sociales.

**Au téléphone,  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h.**

4

# RESTONS CONNECTÉS

# SUR WWW.CAVP.FR...

Vous n'êtes actuellement pas connecté(e). [SE CONNECTER](#) Rechercher...

**CAVP** Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

[QUI SOMMES-NOUS ?](#) [VOTRE PROFIL](#) [NOUVEL AFFILIÉ CAVP ?](#) [PRÉPARER VOTRE RETRAITE](#) [PRATIQUE](#) [EN UN CLIC](#)

**RENCONTRES DE LA CAVP 2022** [CLIQUEZ ICI](#)

« Retraites : ouvrons la voie de la capitalisation collective pour un financement durable et un soutien à l'économie nationale »  
Visionnez en replay toutes les interventions

**FONDS INTERPHARMACIENS** [CLIQUEZ ICI](#)

**ACTUALITÉS** [TOUTES LES ACTUS](#)

09 MAI 2022  
Avis de versement d'avril 2022 : le document est disponible sur votre espace personnel  
Vous pouvez consulter votre *Avis de versement d'avril 2022* depuis votre espace personnel sécurisé, rubrique « Mes documents ».

[EN SAVOIR PLUS](#)

**EN UN CLIC**

- ACTIVER MON COMPTE PERSONNEL
- MON ESPACE PERSONNEL
- PRENDRE UN RENDEZ-VOUS EN LIGNE AVEC UN CONSEILLER
- DEMANDER MA RETRAITE OU MA RETRAITE DE RÉVERSION EN LIGNE
- SIMULER MA RETRAITE DE CAPITALISATION CAVP
- UTILISER LE FORMULAIRE DE CONTACT

- Des actualités
- Les éditoriaux du Président
- Des dossiers spéciaux
- Un dossier d'actualité sur la réforme des retraites
- Les publications de la CAVP
- Et des contenus mis à jour régulièrement

# ...TOUTE LA DOCUMENTATION

**PHARMACIEN LIBÉRAL**  
La prévoyance et l'assurance retraite  
en début d'exercice

MÉMENTO 2022



Votre Caisse de retraite a conçu ce document pour vous aider à comprendre le fonctionnement de vos régimes de prévoyance et d'assurance retraite et vous guider dans vos premières démarches.  
L'édition 2022 tient compte des éléments en vigueur au moment de sa publication.

**CAVP**  
Caisse d'assurance vieillesse  
des pharmaciens

**CAVP**  
Caisse d'assurance vieillesse  
des pharmaciens

NOTICE EXPLICATIVE

**Les cotisations  
du pharmacien libéral en 2023**

**PRÉVOYANCE**  
**RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS**

Votre cotisation annuelle est forfaitaire. Elle est égale à 649 € en 2023.

**RETRAITE**  
**RÉGIME VIEILLESSE DE BASE**

**Vos Appels de cotisations en 2023**

En janvier 2023  
Votre Appel de cotisations comporte votre cotisation provisionnelle 2023 calculée sur votre revenu d'activité non salarié 2021.

En juillet 2023  
Votre Appel de cotisations comportera :

- la régularisation définitive de votre cotisation 2022 sur votre revenu d'activité non salarié 2022.
- l'ajustement de votre cotisation provisionnelle du premier semestre 2023 en fonction de votre revenu d'activité non salarié 2022 (sauf si vous avez demandé à tenir compte d'un revenu estimé pour 2023).
- le recalcul de votre cotisation provisionnelle du second semestre 2023 en fonction de votre revenu d'activité non salarié 2022 (sauf si vous avez demandé à tenir compte d'un revenu estimé pour 2023).
- le montant de votre cotisation provisionnelle pour le premier semestre 2024 communiqué à titre indicatif.

**Les taux de cotisation**

Pour une affiliation durant quatre trimestres en 2023 :

- la cotisation de la tranche 1 est égale à 8,23 % du revenu compris entre 0 et 43 992 € (montant du PASS en 2023<sup>(1)</sup>).
- la cotisation de la tranche 2 est égale à 1,87 % du revenu compris entre 0 et 219 960 € (cinq fois le montant du PASS en 2023).

Le revenu d'activité non salarié 2021 qui sert d'assiette à votre cotisation est rattaché à l'année entière en cas d'affiliation incomplète en 2021 et/ou réduit au prorata de votre durée d'affiliation en 2023 si vous cessez votre activité libérale en 2023 (dans ce cas, les tranches de votre revenu sur lesquelles est calculée votre cotisation provisionnelle sont également proratisées).

Si vous n'avez pas déclaré votre revenu d'activité non salarié en 2021, votre cotisation provisionnelle 2023 sera calculée sur l'assiette maximale : 219 960 €.

La cotisation versée au plafond de la tranche 1 permet d'acquies 525 points tandis que celle versée au plafond de la tranche 2 permet d'acquies 25 points.

**CAVP**  
Caisse d'assurance vieillesse  
des pharmaciens

JUIN 2021  
ÉDITION

**L'ANNUAIRE DES ADMINISTRATEURS**

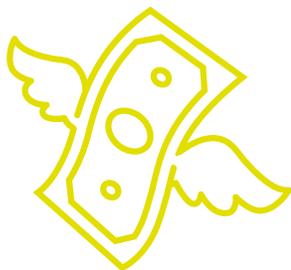


**CAVP**  
Caisse d'assurance vieillesse  
des pharmaciens

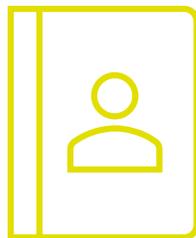
# ...DES WEBSERVICES ACCESSIBLES H24



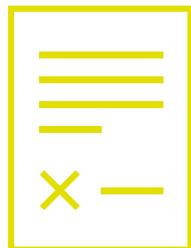
**Nous contacter** pour toutes vos questions : page d'accueil > [Utiliser le formulaire de contact](#)



Mettre en place le **prélèvement de vos cotisations** et changer vos références bancaires : espace personnel > [Gérer mes règlements](#)



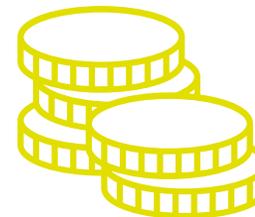
Mettre à jour  **votre situation personnelle ou professionnelle** : espace personnel > [Ma situation personnelle et Mon activité professionnelle](#)



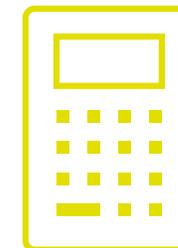
Consulter et télécharger vos **documents CAVP** : espace personnel > [Mes documents](#)



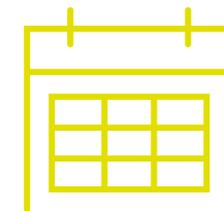
Demander des **réductions de cotisation** : espace personnel > [Demande de réduction de ma cotisation \(RC\)](#) jusqu'au 30 avril; ensuite via le formulaire de contact



Demander de cotiser sur un **revenu estimé** : espace personnel > [Transmettre un revenu estimé pour 2022](#)



Réaliser une **estimation de votre pension de retraite** : espace personnel > [Simuler ma retraite de capitalisation CAVP](#)



**Prendre rendez-vous** avec nos conseillers retraite : page d'accueil > [Prendre RDV en ligne avec un conseiller](#)

## Le Fil d'actu de votre retraite

#11



Vos informations CAVP

### QUELLE RETRAITE DEMAIN ?



Philippe Barthéod  
Président de la CAVP

Dans le contexte de la campagne présidentielle, et alors que la question des retraites reste entière, les décideurs politiques devront trouver des solutions pour en assurer durablement le financement.

Nous nous sommes associés aux médecins, aux dentistes et aux sages-femmes pour partager l'expérience réussie de notre modèle de gestion professionnelle et autonome qui fait ses preuves depuis près de 70 ans.

Ensemble, nous proposons des options concrètes pour un système de retraite adapté, juste et viable :

1. garantir à tous les Français une retraite de base équitable et solidaire,
2. compléter cette retraite par des régimes professionnels adaptés à la diversité des situations et des modes d'exercice,
3. laisser aux Français la liberté de prendre leur retraite à partir de 62 ans.

Avec nos partenaires, nous communiquerons ce projet auprès des équipes de campagne et des médias.

Pour ce qui nous concerne spécifiquement, pharmaciens libéraux, nous portons la responsabilité de faire connaître notre modèle singulier qui conjugue répartition et capitalisation collective : une solution innovante et éprouvée depuis 60 ans, qui nous permet de solvabiliser sur le long terme nos régimes dans un cadre démographique contraint (numerus clausus).

Notre modèle constitue de surcroît une source de richesse pour l'économie en ce qu'il finance directement les PME-ETI nationales à hauteur de 800 millions d'euros.

Pourquoi la France se prive-t-elle de recourir à la capitalisation collective pour garantir l'avenir des retraites de ses concitoyens ? Les principaux pays d'Europe du Nord ont compris son intérêt, puisque leurs systèmes intègrent depuis longtemps des régimes de capitalisation collective professionnels et solidaires. N'est-il pas temps d'ouvrir la voie ?

En plein accord avec nos confrères élus de Caisses de retraite de professions libérales de santé, nous diffuserons largement notre contribution et ferons valoir les vertus de notre modèle de retraite auprès des décideurs politiques.

Je vous invite à consulter les documents :

- [« Quelle retraite demain ? Les orientations et les options concrètes proposées par les élus de trois Caisses de retraite de professions libérales de santé »](#).
- [« Quelle retraite demain ? La contribution des pharmaciens libéraux : conjuguer répartition et capitalisation collective, une solution qui fait ses preuves depuis 60 ans »](#).

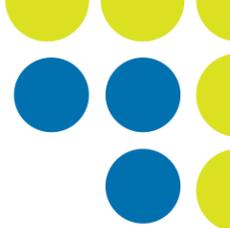
J'aurai l'occasion de vous en entretenir de vive voix à l'occasion de webinaires que nous organiserons prochainement.

Bien confraternellement.



# GRÂCE À LA NEWSLETTER

- Les principales informations relayées au fil de l'eau dans « Le fil d'actu de votre retraite »



# VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX



Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens @LaCAVP · 26 avr. ...

[#actu] 😊 Le régime de #retraite des #pharmaciens intègre une part de capitalisation depuis 60 ans. Aux Pays-Bas, ce principe est acté pour tout le monde depuis 1957. #ReformeRetraite @stefandevries



lesechos.fr

Retraites : la solution néerlandaise

En France, les candidats à la présidence de la République se focalisent sur l'âge de la retraite. Aux Pays-Bas, un système mixte d'assurance-...



Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

132 abonnés

2 mois • 🔒

[#actu] 📌 Réforme des #retraites, la contribution spécifique des pharmaciens libéraux : conjuguer répartition et capitalisation collective. À consulter ici 📄 <https://bit.ly/3vP86SA> ...voir plus

**QUELLE  
RETRAITE POUR  
DEMAIN ?**

#actu 



**Abonnez-vous et rejoignez la communauté CAVP !**



**DES QUESTIONS ?**